

UNIVERSITE PARIS-SUD 11

Elections du 23 juin 2011

CONCIL SCIENTIFIQUE

COLLEGE : B

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD 11

Vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud 11 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	1
Nombre total d'inscrits :	503
Nombre total de votants :	22
Nombre total de bulletins nuls :	0
Nombre total de suffrages exprimés :	22

ONT OBTENU :

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
les syndicats de l'université Paris-Sud enseignants et	19